

QUESTIONS & RÉPONSES SUR LE TUTORAT

Académie de Versailles - 2022-2023

Avril 2022

Pourquoi être tuteur ?

- **Accompagner un lauréat de concours interne ou externe** durant son année de professionnalisation et participer au développement du projet de l'Enseignement catholique en Ile-de-France.
- **Echanger et questionner** ses pratiques d'enseignant et de tuteur.

Quels sont les attendus du tutorat ?

- **Accompagner et évaluer** la progression du professeur stagiaire jusqu'à la présentation de son dossier au jury académique.
- **Programmer des temps d'échange** et de travail collaboratif dans le cadre contractualisé avec le stagiaire.
- **Effectuer des visites** dans la classe du professeur stagiaire et recevoir ce dernier dans sa propre classe.
- **Participer à deux rencontres** avec les responsables de formation et les stagiaires (lancement du tutorat en début d'année, point sur la situation à mi-parcours).
- **Rédiger** un bilan d'étape (décembre) et un rapport conclusif (avril-mai) de quelques pages s'appuyant sur une matrice disponible sur COMPAS.

Quelle est la portée de l'engagement ?

- **Aider le stagiaire à :**
 - Repérer ses points d'appui, ses points à travailler.
 - Hiérarchiser les priorités de travail.
 - L'inciter progressivement à explorer les attendus de la profession.
- **Lui permettre de développer une identité professionnelle par :**
 - L'observation et l'accompagnement de sa pratique.
 - Les conseils didactiques et pédagogiques.
 - Le partage d'expérience.

En quoi l'ISFEC AFAREC IdF peut-il m'aider à mener à bien cette mission ?

- **En me permettant d'échanger** avec les responsables en charge de la formation du professeur stagiaire et de son suivi personnalisé.
- **En m'appuyant sur l'aide des référents** (1^{er} degré) et des pilotes didactiques (2nd degré), responsables disciplinaires (aide à l'accompagnement du stagiaire, repères au niveau de la rédaction des bilans...).
- **En me proposant différentes journées thématiques de formation :** « S'engager dans l'accompagnement d'un stagiaire », « Evaluation et rédaction du rapport », « Le référentiel de compétences »...) en fonction de mes besoins et à coût zéro pour mon établissement.

Quels outils à ma disposition ?

- **Le Livret des tuteurs**, actualisé et remis à la 1^{ère} rencontre à l'ISFEC et consultable sur le site www.isfecafarec.net.

Jours de formation du stagiaire selon son académie

- **Versailles :** les lauréats du CAFEP à mi-temps en établissement sont en formation à l'ISFEC AFAREC IdF les mardis et vendredis. Les lauréats du CAFEP à temps plein et les lauréats du CAER ont un calendrier particulier.

Quels apports pour mon établissement ?

- **Participer à la logique d'« établissement formateur ».**
- **Développer une dynamique** au sein des établissements du réseau.

Qui peut poser sa candidature ?

- **Tout enseignant à temps plein certifié en poste** justifiant d'au moins deux années d'expérience.

Mon engagement aboutira-t-il à une nomination ?

- La nomination des tuteurs est corrélée à trois paramètres :
 - **Nombre de lauréats** dans le cycle ou la discipline.
 - **Affectations** au sein de mon rectorat.
 - **Proximité** de mon établissement avec celui des lauréats.

Quelle est la procédure de nomination des tuteurs ?

- Le chef d'établissement suscite et/ou avale la proposition de tutorat en signant le formulaire de candidature (disponible en établissement ou sur le site www.isfecafarec.net rubrique tutorat).
- Le chef d'établissement ou « la personne relais » désignée en interne envoie le-s formulaire-s de candidature à l'ISFEC AFAREC IdF (**de préférence avant le 20 mai**).
- L'ISFEC AFAREC IdF centralise les candidatures et les transmet au rectorat pour validation des corps d'inspection.
- L'ISFEC AFAREC IdF constitue des binômes, en fonction des propositions communiquées **avant le 1^{er} juillet** par les établissements et les besoins (disciplines et localisation des établissements du tuteur et du stagiaire).
- L'ISFEC AFAREC IdF communique la liste officielle au rectorat et adresse les confirmations de nomination aux intéressés (stagiaire, tuteur, CE du stagiaire et CE du tuteur) entérinant la mise en place effective du tutorat.

Quelle rémunération ?

- **1 250 € bruts pour l'année de professionnalisation et par stagiaire** (base 2019-2020). Cette indemnité est gérée et mise en paiement par le rectorat dont vous dépendez.
- **Chaque rectorat décide du mode de paiement (base mensuelle ou annuelle)**. Les attendus en termes de tutorat peuvent varier en cas de situation particulière du stagiaire : quotité de service, validation en 2 ans, prolongation, congé maternité ou maladie... Les éventuelles spécificités seront vérifiées par le tuteur avec chaque stagiaire.

TEXTE DU SGEC/2015/693

Formation initiale des enseignants 01/07/2015 – Gestion de l'année de stage

TUTORAT : « Chaque stagiaire, quelles que soient la nature et la session de concours, bénéficie d'un tuteur. Les tuteurs sont nommés par le recteur sur proposition des ISFEC, après avis du chef d'établissement d'exercice du tuteur. Ils sont rémunérés, en application de l'article 8 du décret 2014-1016 du 8 septembre 2014, par une indemnité de tutorat d'un montant annuel de 1250 euros. Les lauréats du concours externe bénéficient en outre d'un tuteur désigné par l'ISFEC pour l'accompagner dans son parcours de formation. »

Qui sont mes interlocuteurs en 2022-2023 ?

Recrutement et attribution des tuteurs – Académie de Versailles	Sylvie Mirtil : tutorat.versailles@isfec-idf.net
Formation des tuteurs	Voir programme de formation et contact sur www.isfecafarec.net
Formation et suivi des professeurs des écoles stagiaires	Responsables de promotion (cf. Livret des tuteurs)
Formation et suivi des stagiaires CAFEP	Responsables de promotion (cf. Livret des tuteurs)
Formation et suivi des stagiaires CAER	Responsables de promotion (cf. Livret des tuteurs)
Accompagnement des tuteurs	Référents et pilotes didactiques (cf. Livret des tuteurs)
Rémunération	La Division de l'Enseignement Privé du rectorat

Où trouver d'autres informations ?

- En consultant le site www.isfecafarec.net rubrique tutorat
- En assistant à l'une des réunions à distance suivantes (1^{er} et 2nd degrés)

- **lundi 23 mai** - 17h30-18h30
- **lundi 30 mai** - 17h30-18h30
- **mercredi 8 juin** - 17h30-18h30
- **lundi 20 juin** - 17h30-18h30

Inscription à l'une des réunions à distance via le formulaire <https://forms.gle/rpfn4okcVqige9Fx9>
Un lien d'accès à la visio vous sera envoyé par mail quelques jours en amont.

Prochaines formations tuteurs (1^{er} et 2nd degrés)

« S'engager dans l'accompagnement d'un professeur stagiaire pour découvrir et se former dès juin 2022 » :

- **1^{er} juin 2022** (ID 41235597) 9h30-12h30 et 13h30-16h30
- **15 juin 2022** (ID 41235589) 9h30-12h30 et 13h30-16h30

Pour chacune de ces propositions, inscription gratuite par l'établissement du tuteur (ou de l'enseignant qui souhaite le devenir) sur le site <https://www.formiris.org> à l'aide du code ID correspondant.

Lieu de ces formations (selon les conditions sanitaires) : ISFEC AFAREC IDF - 39 rue Notre-Dame des Champs - 75006 PARIS